

CHEF DE MANŒUVRE



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4323-41 du Code du Travail : (...) Lorsque le conducteur d'un équipement de travail servant au levage de charges non guidées ne peut observer le trajet entier ... un chef de manoeuvre, en communication avec le conducteur, aidé le cas échéant par un ou plusieurs travailleurs placés de manière à pouvoir suivre des yeux les éléments mobiles pendant leur déplacement, dirige le conducteur.

OBJECTIFS

Connaître les règles et les consignes de sécurité à respecter pour assurer le rôle de chef de manoeuvre.
Appliquer les règles et les consignes de sécurité lors d'une opération de levage.
Connaître les règles et les techniques à respecter lors d'opérations de manutention

PROGRAMME

LA SECURITE ET LES OBLIGATIONS

- Les accidents de travail et les coûts;
- Les obligations;
- Les responsabilités du chef de manoeuvre;

ASPECTS REGLEMENTAIRES

- Incidents et accidents ;
- Prévention des risques liés à la manutention ;
- La manutention ;
- Equipements de protection individuelle;

SIGNALISATION DE SECURITE

- Les règles ;
- Le balisage ;

ACCESSOIRES DE LEVAGE DE MANUTENTION

NOTIONS DE PHYSIQUE

- Définitions : CMU, masse, force, moment ;
- Evaluation de la charge :
- Masse, volume, poids ;
- Densité, centre de gravité ;

TECHNIQUES D'ELINGAGE

- Les différentes techniques ;
- Opérations spéciales ;
- Gestes de commandement ;
- Les moyens de communication ;

MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Evaluation de différentes charges ;
- Protections des angles et des élingues ;
- Choix et utilisation des élingues, crochets, ... ;
- Guidage du grutier et du pontier avec gestes de commandement ;
- Elingages particuliers avec des centres de gravité déplacés en haut et sur le côté ;
- Elingages à 2, 3, 4 brins en étranglement ;
- Retournement de charges ;
- Diverses manutentions spéciales et de précision

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique sur supports pédagogiques (film, autoformation sur programme informatique). Formation pratique sur pont roulant

PUBLIC CONCERNE : Toute personne amenée à diriger régulièrement ou occasionnellement des manoeuvres de manutention.

PRE-REQUIS : Néant

LIEU : INTRA ENTREPRISE / ECOPREV

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 maximum

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Test de connaissance sous forme de QCM • Test pratique sur équipement pont roulant, Attestation de formation remise à l'issue de la formation.

Modalités, délai :

